

37 avenue du Général Leclerc
89600 ST FLORENTIN
Tél : 03.86.80.50.50

RAPPORT



*sur le Prix et la Qualité du
Service Public en matière
d'élimination des déchets.*

Années
2017 et 2018



ANNUEL





Sommaire

I.	Le Territoire d'Action	4
II.	Le Périmètre d'action de la Communauté de communes	5
III.	Le service Déchets	6
IV.	L'activité du service en 2017 et 2018	9
V.	Les actions de Prévention 2017 -2018	22
VI.	Bilan Financier 2017- 2018	28

I – LE TERRITOIRE D’ACTION

La Communauté de Communes Serein et Armance est issue de la fusion des Communautés de Communes de Seignelay-Brienon : 14 communes, et du Florentinois : 15 communes au 1^{er} janvier 2017 soit 24 882 habitants



source : <https://cc-sereinarmançe.fr/>



COVED Environnement : ISDND de Duchy St Florentin



COVED Environnement : Centre de Tri



Déchèteries

II – LE PERIMETRE D’ACTION

En vertu de ses statuts, la Communauté de Communes Serein et Armançe exerce notamment au titre de la « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » les fonctions suivantes :

- ⇒ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- ⇒ Création, gestion de déchetterie des déchets ménagers et assimilés
- ⇒ Aménagement et gestion des points d’apports volontaires
- ⇒ Etude et mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés

L’instance de gouvernance de cette compétence, au delà du conseil communautaire est la Commission ad hoc dont la composition est la suivante :

Civilité	NOM - PRENOM	QUALITÉ
Monsieur	GALLOIS Stéphane	Maire de Turny
Monsieur	DELAGNEAU Gérard	Maire de Sormery
Madame	BUCINA Murielle	Maire de Paroy-en-Othe
Madame	PIAT Roselyne	Conseiller Communautaire de Saint-Florentin
Madame	GUENARD Ariane	Conseiller Communautaire de Vergigny
Madame	SEUVRE Chantal	Conseiller Communautaire de Saint-Florentin
Monsieur	GUINET-BAUDIN Philippe	Maire de Chailley
Monsieur	BENOIT Romuald	Maire de Beaumont
Monsieur	LEPRUN Jean-Louis	Maire de Mercy
Monsieur	ROUSSELLE Patrick	Conseiller Communautaire d'Héry
Monsieur	JUSSOT Jacky	Maire du Mont-Saint-Sulpice

Cette dernière rend des avis sur son domaine de compétence. Sur la période 2017-2018, elle s’est réunie 9 fois.

Les principales décisions intervenues sur la période 2017-2018 sont :

1^{er} juillet 2017 – Elargissement à tout le territoire communautaire de la collecte des déchets issus du Tri par les services communautaires

21 septembre 2017 : Décision, d’élargissement du système de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères à l’ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 et disparition de la redevance incitative

9 novembre 2017 : décision d’agrandissement et de mise aux normes de la déchetterie de Saint Florentin

11 janvier 2018 : Approbation de :

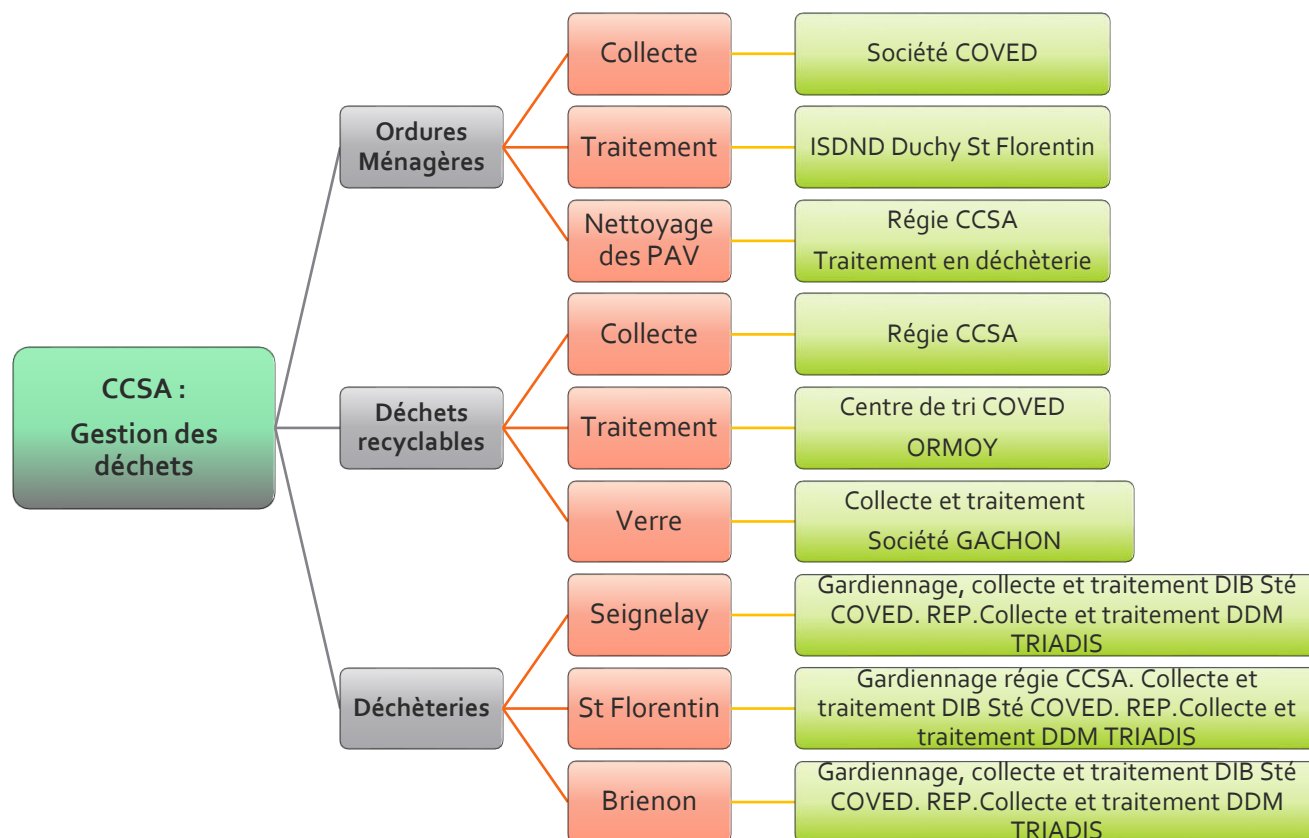
- ⇒ Règlement de collecte des ordures ménagères résiduelles
- ⇒ Règlement de la redevance spéciale pour l’enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages.
La redevance spéciale est calculée en fonction de l’importance du service rendu, et notamment de la quantité de déchets éliminés.
- ⇒ Etablissement des zones de niveau de service :
 - Saint-Florentin centre et collectifs
 - Brienon / Armançon centre et collectifs
 - Ensemble du territoire communautaire hors les 2 périmètres déjà évoqués

28 juin 2018 : Décision d’acquisition d’une nouvelle benne à ordures ménagères

16 novembre 2018 : Passage en collecte tous les 15 jours des ordures ménagères résiduelles à l'exception des communes de Saint Florentin et Brienon sur Armançon (hors hameaux), ainsi que les points de regroupements, salles des fêtes, cantines scolaires et certains producteurs non ménagers (métiers de bouche), dont le mode de collecte reste identique

III – Le service DECHETS

Les axes d'action de la Communauté de communes sont les suivants :



A – La collecte des déchets ménagers et assimilés

Elle comprend d'une part, la collecte en porte à porte des ordures ménagères ainsi que des déchets issus du Tri, et d'autre part la collecte des déchets réalisés dans les 3 déchèteries ainsi que les points d'apports volontaires

La **collecte en porte à porte** des ordures ménagères est réalisée par la société COVED, les services communautaires assurant pour leur part la collecte des déchets issus du TRI

En ce qui concerne les **déchèteries**, celle de Saint Florentin est gérée en Régie par les services communautaires et celles de Seignelay et de Brienon sur Armançon sont gérées par la société COVED

Au sein des déchèteries sont collectés en provenance des particuliers et professionnels associés aux particuliers :

DECHETS BANALS

- les cartons, les ferrailles, (*sommier métallique, bicyclette, etc...*), les déchets inertes (ou gravats), le bois, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques (*réfrigérateur, cuisinière, écran, petits électroménagers, etc..*), les divers non recyclables, (*canapés, matelas, mobiliers, etc...*)

DECHETS DANGEREUX

- les Déchets dangereux, (*pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc...*), les piles et accumulateurs, les batteries, les lampes, néons, les huiles de vidange, les huiles de friture,

DIVERS

- le verre (*bouteilles, bocaux, pots*), les cartouches d'imprimantes (*laser et jet d'encre*), les pneumatiques, (*VL, cyclomoteur, bicyclette - pour les pneus VL seuls les particuliers sont autorisés à en déposer, dans la limite de 4 / an / foyer. Aucune restriction concernant les pneumatiques des bicyclettes et des cyclomoteurs*), les radiographies et les textiles

Pour ce qui est des **points d'apports volontaires**, ils sont entretenus par les services communautaires. Sur ces points sont collectés :

- ⇒ Verre
- ⇒ Vêtements usagés et linge de maison

B - Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

L'ensemble des déchets collectés font l'objet d'un traitement et pour certain d'une valorisation.

a) – VALORISATION

Les déchets issus de la collecte du Tri sont traités et valorisés au centre COVED d'Ormoy.

Le Verre collecté dans les points d'apports volontaires et en déchèteries, est traité puis valorisé par la société GACHON

Les dépôts en déchèterie sont traités et valorisés par :

Déchets	Collecte	Traitement	Société de Traitement
Tout-venant	COVED	Valorisation énergétique	ISDND Duchy Frévaux (89)
Gravats	COVED	Enfouissement	ISDND Duchy Frévaux (89)
Cartons	COVED	Valorisation matière	Emyn Leidier (75)
Ferraille	COVED	Valorisation matière	Odelot Recyclage (89)
Déchet-Vert	COVED	Valorisation organique	Compostière de l'Aube (10) Vert Compost (89)
Bois	COVED	Valorisation matière	Brienon Recyclage (89)
DEEE	COVED	Valorisation matière	Remondis (10) Cornec (77)
	EKOLOGIC		
Déchets toxiques	TRIADIS (+huile de vidange)	Valorisation matière, traitement chimique, enfouissement	Triadis (91)
	EDIB		Edib (21)
Mobilier	Ecomobilier	Valorisation matière et énergétique, enfouissement	OPERENVI (89)
	Bourgogne recyclage		
Pneus	ALIAPUR	Valorisation matière et énergétique	ALIAPUR
	COVED		COVED
Piles	COREPILE	Valorisation matière, traitement chimique, enfouissement	COREPILE
Lampes	RECYLUM	Valorisation matière, traitement chimique, enfouissement	RECYLUM
Cartouches	Collectors	Valorisation matière, traitement chimique, enfouissement	Collectors
Vêtement	Ecotextile	Valorisation matière	Ecotextile
NESPRESSO	SUEZ	Valorisation matière	SUEZ
Radiographies	Rhône Alpes Argent	Valorisation matière, traitement chimique	Rhone Alpes Argent

La Communauté s'assure de l'optimisation du service rendu en limitant les coûts, en privilégiant les filières à Responsabilités Elargies du Producteur, comme EcoDDS et EcoMobilier et les filières gratuites comme COREPILE pour les piles, OCAD3E pour les appareils électriques.

b) **TRAITEMENT ULTIME**

Pour les déchets non valorisables, dits ultimes, c'est le centre d'enfouissement géré par la société COVED à Saint Florentin qui en assure le traitement

C - Prévention

En ce qui concerne les actions de prévention, la Communauté de Communes s'est associée au Syndicat des Dechets du Centre Yonne (SDCY) qui mène pour son compte des actions visant d'une part à la réduction du volume de déchets produits et d'autre part au développement d'action visant à mieux valoriser les déchets produits.

Le Syndicat est ainsi en charge de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour le compte de la communauté de communes. Il intègre :

- ⇒ Un état des lieux (acteurs, types et volume des déchets, mesure de prévention déjà en vigueur, prévision d'évolution des types et volumes de déchets produits)
- ⇒ Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- ⇒ Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (acteurs, moyens, calendrier)
- ⇒ Les indicateurs relatifs à ces mesures (évaluation et suivi du plan)

Concrétisation de cette démarche, la Communauté de Communes est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire dont les principaux axes sont :

- ⇒ Animation des acteurs de la prévention et de la valorisation des déchets dans une logique d'éco responsabilité
- ⇒ Développement de l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'action de réduction des déchets et d'économies de ressources (acteurs de l'offre ; demandeurs et comportement d'achat ; gestion des déchets ; boucle locale d'économie circulaire)
- ⇒ Connaissance et suivi des impacts environnementaux économiques et sociaux.

Parallèlement les services communautaires participent ou initient des actions visant à sensibiliser les habitants tant sur la réduction des déchets que de la valorisation de ces derniers.

D – Les moyens humains affectés



ADMINISTRATIF

- 1 Directeur à 30%
- 1 Comptable titulaire à 100%
- 1 Ressources humaines, comptabilité contractuel à 50%
- 1 Accueil titulaire à 70%
- 1 Adjoint administratif titulaire à 100%



TECHNIQUE

- 1 chauffeur, chef du Service Technique
- 2 chauffeurs ripeur titulaire
- 1 chauffeur ripeur contractuel
- 1 ripeur ACTSF
- 1 employés techniques titulaires possédant le permis PL



DECHETERIE

- 2 gardiens titulaires à 100%
- 1 ACTSF 17%

IV – L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2017 ET 2018

a/ Les Ordures ménagères

En janvier 2018 un appel d'offre était lancé pour renouveler la prestation de service pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. C'est la société COVED perdurant son activité, qui fut retenue de par la qualité de service apportée, jusqu'au 31 mai 2021 sans reconduction et 31 mai 2023 avec reconduction.

Le planning de collecte 2018

Lundi	Neuvy-Sautour, Lasso, Sormery Chailley, Turny
	Bellechaume, Esnon, Paroy, Mercy, Ormo
Mardi	St Florentin
	Brienon
Mercredi	Vergigny
	Héry, Mont St Sulpice, Seignelay
Jeudi	Beugnon, Cheu, Soumaintrain, Germigny Jaulges, Butteaux, Villiers-Vineux, Percey
	Champlost, Venizy
Vendredi	St Florentin centre et collectifs
	Beaumont, Chemilly, Hauterive

Les Tonnages

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
2017	339,74	294,08	340,70	312,78	357,62	352,18	346,10	378,80	328,16	354,60	325,78	324,08	4054,62
2018	393,30	311,00	337,80	359,40	386,90	285,00	380,80	366,60	340,50	386,20	356,90	335,10	4239,40

Comparatif mensuel de la quantité d'OM par an



Hausse du tonnage de 4.56% mais de 1.86% du coût global

2017 = 162.95 Kg/an/hab, 2018 = 170.38Kg/an/hab soit -8% de la moyenne nationale (source ADEME = 185Kg/an/hab)

b/ Le Tri sélectif

En juillet 2017 le personnel étant suffisant, la Communauté de Communes Serein et Armance, d'un commun accord avec la Sté COVED, a décidé de mettre fin au contrat qui les liaient au 30 juin 2017 au profit de la collecte en régie sur tout le territoire.

Le calendrier de collecte a été maintenu jusqu'au 31 décembre 2017. En janvier 2018 le planning de collecte a été revu et optimisé.

En janvier 2018 un appel d'offre était lancé pour renouveler la prestation de service pour le tri des recyclables. C'est la société COVED Environnement basée à Ormoy perdurant son activité, qui fut retenue.

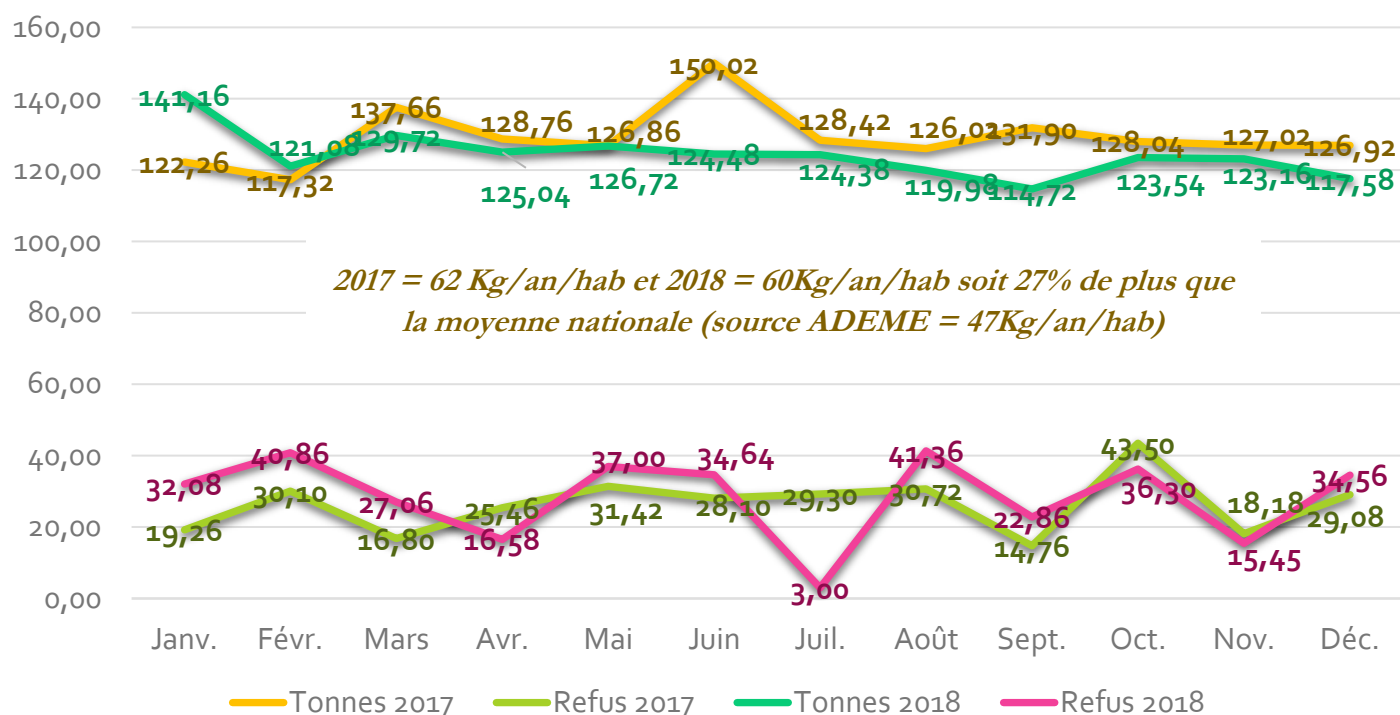
Le planning de collecte (2018)

Semaine paire	
Lundi	Brienon centre, Mont St S
	Brienon et collectifs
Mardi	Jaulges, Villiers-V, Percey, Chéu
Mercredi	Neuvy-Sautour, Lasson, Sormery
Jeudi	St Florentin hors hameaux et centre
	St Florentin centre, Cheu
Vendredi	Ormoy, Beaumont
	Héry, Les Bandières
Semaine impaire	
Lundi	Brienon centre et collectifs, Chemilly
	Champlost, Venizy
Mardi	Bellechaume, Esnon, Paroy, Mercy
Mercredi	Germigny, Soumaintrain, Les Buissons, Champ Landry, Beugnon, Butteaux
Jeudi	Vergigny, Bouilly, Rebourseaux
	St Florentin centre et collectifs, Hauterive
Vendredi	Chailley, Turny, Avrolles, Frévaux
	Seignelay

Les Tonnages du TRI

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOT	% refus
2017	122,26	117,32	137,66	128,76	126,86	150,02	128,42	126,02	131,90	128,04	127,02	126,92	1551,20	
refus	19,26	30,10	16,80	25,46	31,42	28,10	29,30	30,72	14,76	43,50	18,18	29,08	316,68	16,95%
2018	141,16	121,08	129,72	125,04	126,72	124,48	124,38	119,98	114,72	123,54	123,16	117,58	1491,56	
refus	32,08	40,86	27,06	16,58	37,00	34,64	3,00	41,36	22,86	36,30	15,45	34,56	341,75	18,64%

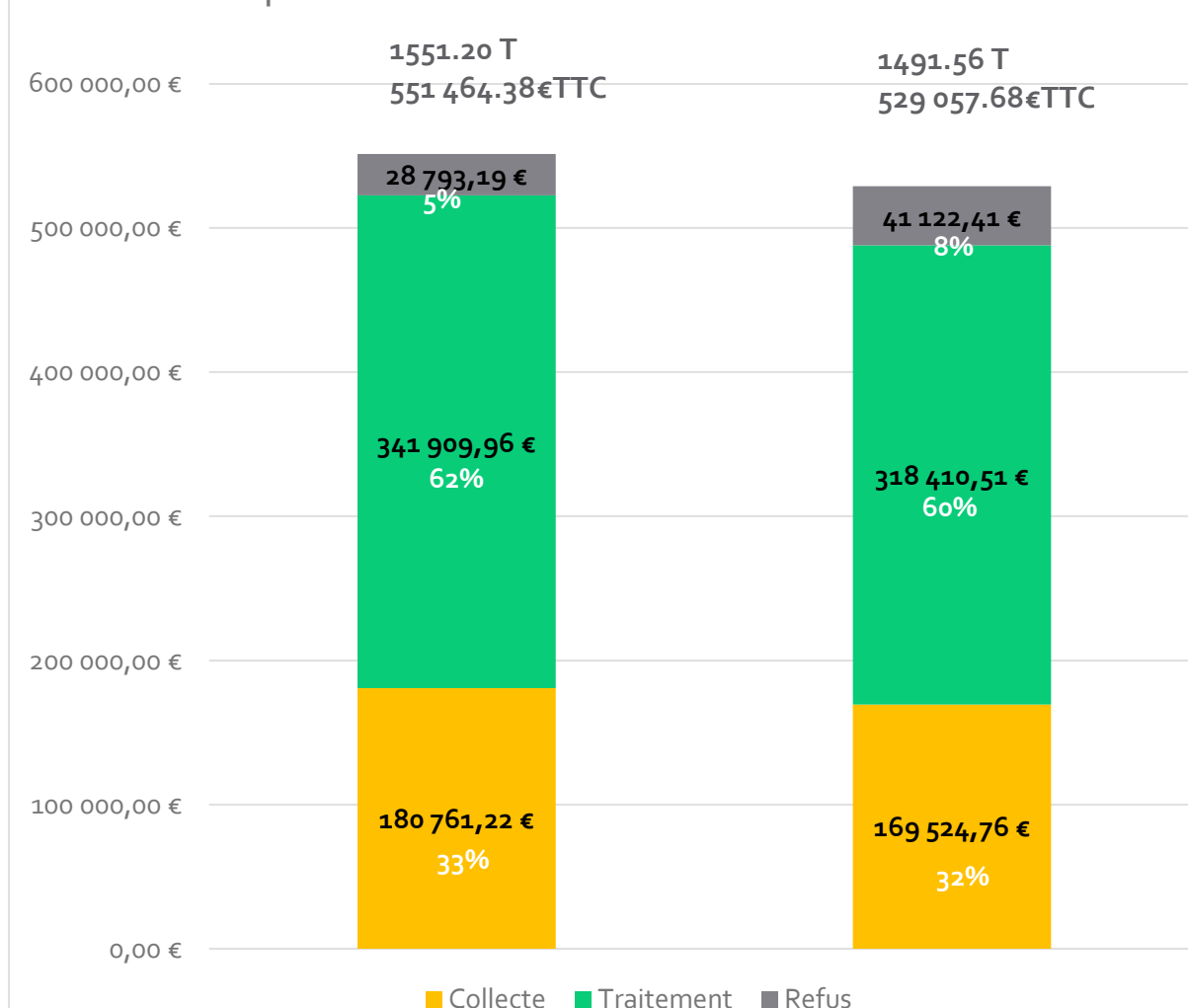
Comparatif mensuel de la quantité de tri et de refus par an



Année 2017

Année 2018

Représentation des coûts de collecte et de traitement du Tri



Constatation

Nous constatons une baisse du tonnage global collecté de 1.82%.

Le refus présente une hausse de 7.92%.

Taux de refus 2017 : 16.95%

Taux de refus 2018 : 18.64%

Le coût du traitement des refus a augmenté de 42.82% suite au nouveau marché.

Coût du refus marché :

- ancien : moyenne de 89.00€TTC

- nouveau : 148.50€TTC

Attention les refus ne sont pas dans la globalité des erreurs de tri. En effet est considéré comme refus de tri :

- vaisselle en plastique
- emballage souple dit « craquants » (ex : paquet de chips)
- bouteille de lait en PET opaque
- les blisters avec couvercle souple (ex : barquette de jambon dont l'opercule n'est pas retirée).

Tous ces déchets font partie intégrante de la vie des consommateurs, il est difficile aujourd'hui d'agir sur ces leviers.

Toutefois, une vigilance pourrait-être accentuée sur le verre, les textiles, les DEEE et les ordures ménagères.

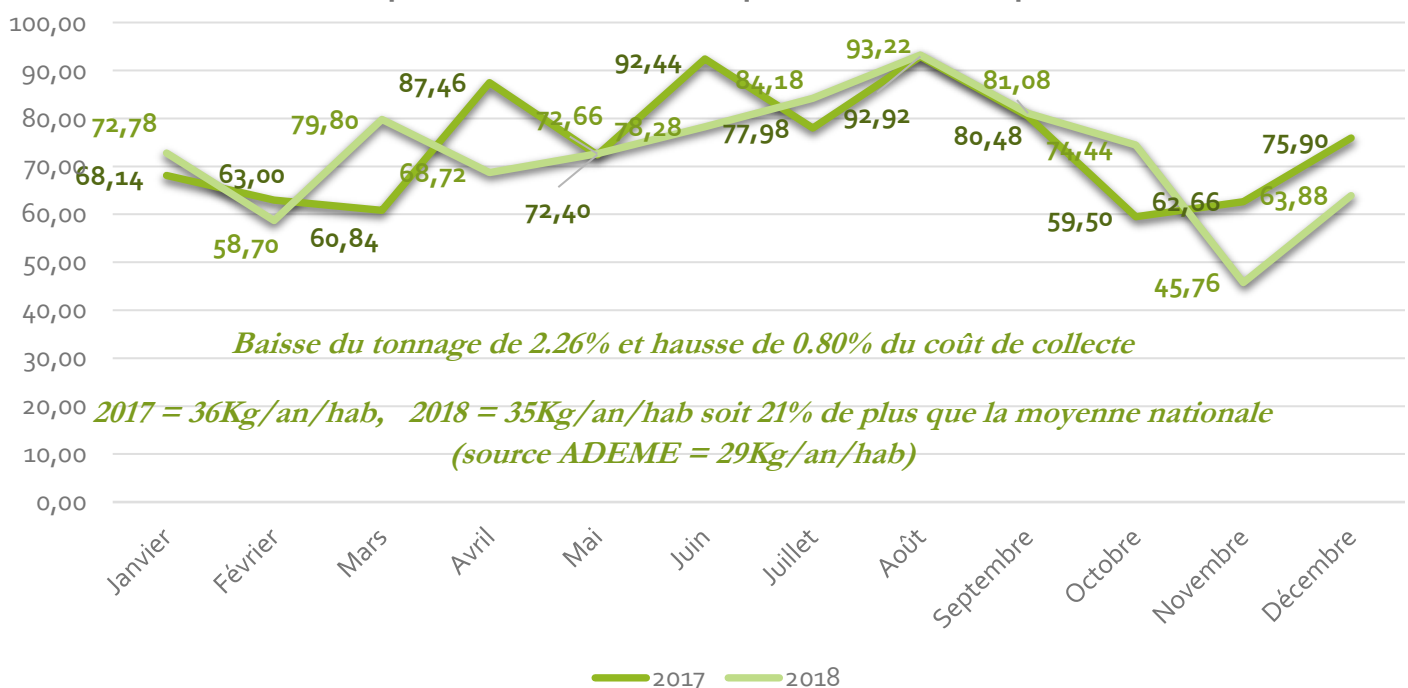
c/ Le Verre

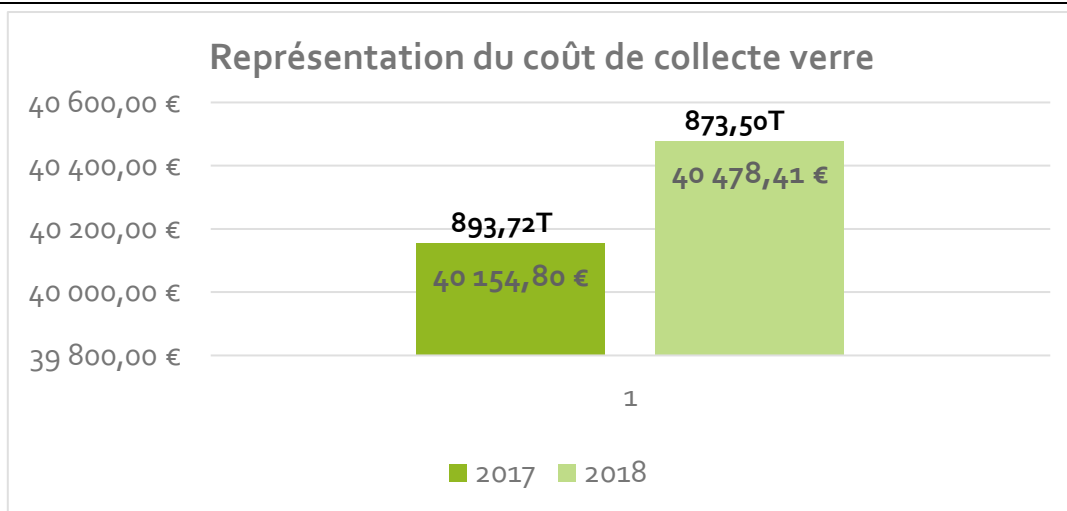
C'est la société GACHON basée à Créancey (21) qui, depuis 2015 collecte le verre en Points d'Apports Volontaires, environ tous les quinze jours.

Les Tonnages

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
2017	68,14	63,00	60,84	87,46	72,40	92,44	77,98	92,92	80,48	59,50	62,66	75,90	893,72
2018	72,78	58,70	79,80	68,72	72,66	78,28	84,18	93,22	81,08	74,44	45,76	63,88	873,50

Comparatif mensuel de la quantité de verre par an





d/ Les Déchèteries

Les déchèteries sont des sites aménagés, ouverts au public et aux professionnels, pour le dépôt sélectif des déchets qui ne peuvent être éliminés d'une manière satisfaisante par la collecte traditionnelle des déchets ménagers ou des espaces de tri du fait de leur encombrement, de leur nature ou de leur quantité.

Elles ont pour objet de :

- + permettre aux habitants d'évacuer, dans de bonnes conditions, les déchets non collectés par le service des ordures ménagères et de supprimer les dépôts sauvages.
- + économiser les matières premières en recyclant certains déchets et en les valorisant : papier, carton, ferraille, déchet vert, huile moteur usagée, verre, etc.....
- + supprimer la collecte des encombrants en porte à porte.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et sont rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

Toutes les déchèteries contrôlent l'accès par carte individuelle personnalisée et magnétique, lisible par PDA.

Ces cartes différencient les habitants des professionnels, les apports et les visites y sont renseignés.

La gestion technique de la déchèterie de St Florentin est réalisée en régie. Celle de Brienon et de Seignelay en prestation de service par la Sté COVED.



Afin d'uniformiser les services, les horaires des déchèteries de Seignelay et Brienon s/Armançon, ont été élargis.

A partir du 1^{er} juillet 2018 ils sont :

Brienon s/ Armançon :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 10h-12h et 14h-18h

Fermée le mardi

Seignelay :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 10h-12h et 14h-18h

Fermée le Jeudi

St Florentin :

Du lundi au vendredi : 10h-12h et 14h-18h Samedi : 9h-12h et 14h-18h

Fermeture des déchèteries à 17h en hiver, fermées le dimanche et les jours fériés.

Le Gardiennage



Travaux

Fin 2016 la Communauté de Communes de Seignelay Briennon lançait un appel d'offre afin d'agrandir la déchèterie de Seignelay. En 2017 a donc été créé :

- un quai de déchargement et de stockage des déchets verts
- 2 abris de stockage : pour les pneus et les appareils électriques
- La vidéosurveillance

<i>Montant des Travaux</i>	<i>Montant des subventions</i>
256 911 € HT	100 094,00 €

Pour se mettre en conformité avec la législation de 2017 relative à la réforme des Installations Classées et de Protection Environnementale, aux recommandations pour la Conception des Déchèteries intégrant la santé et la sécurité au travail, et l'accroissement de son activité, la déchèterie de St Florentin a été rénovée en 2018.

Ont été réalisés :

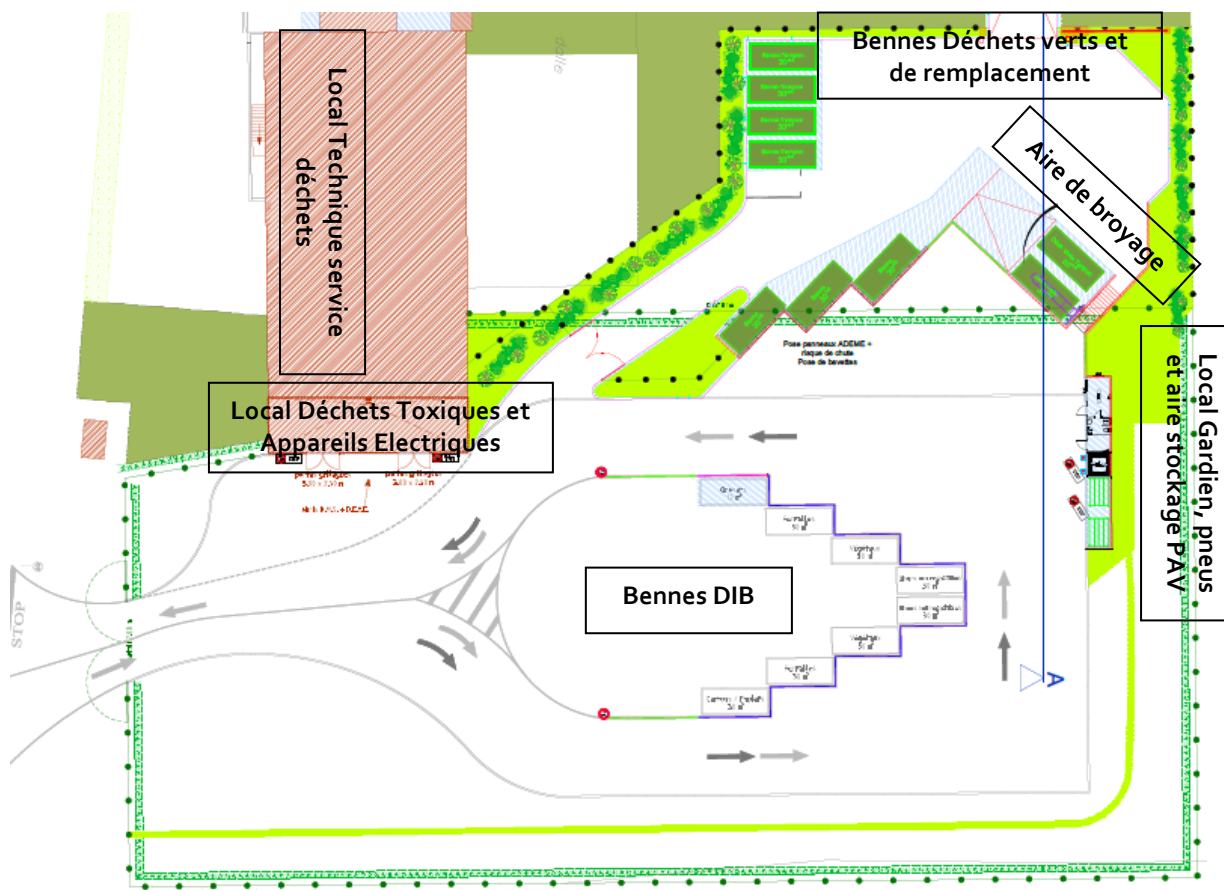
- Une rehausse des quais
- Des quais de déchargement supplémentaires
- Une aire de broyage sur benne des déchets verts
- Un local de stockage des pneus
- La signalisation complète
- La vidéosurveillance

<i>Montant des Travaux</i>	<i>Montant des subventions</i>
540 193 € HT	204 112,02 €

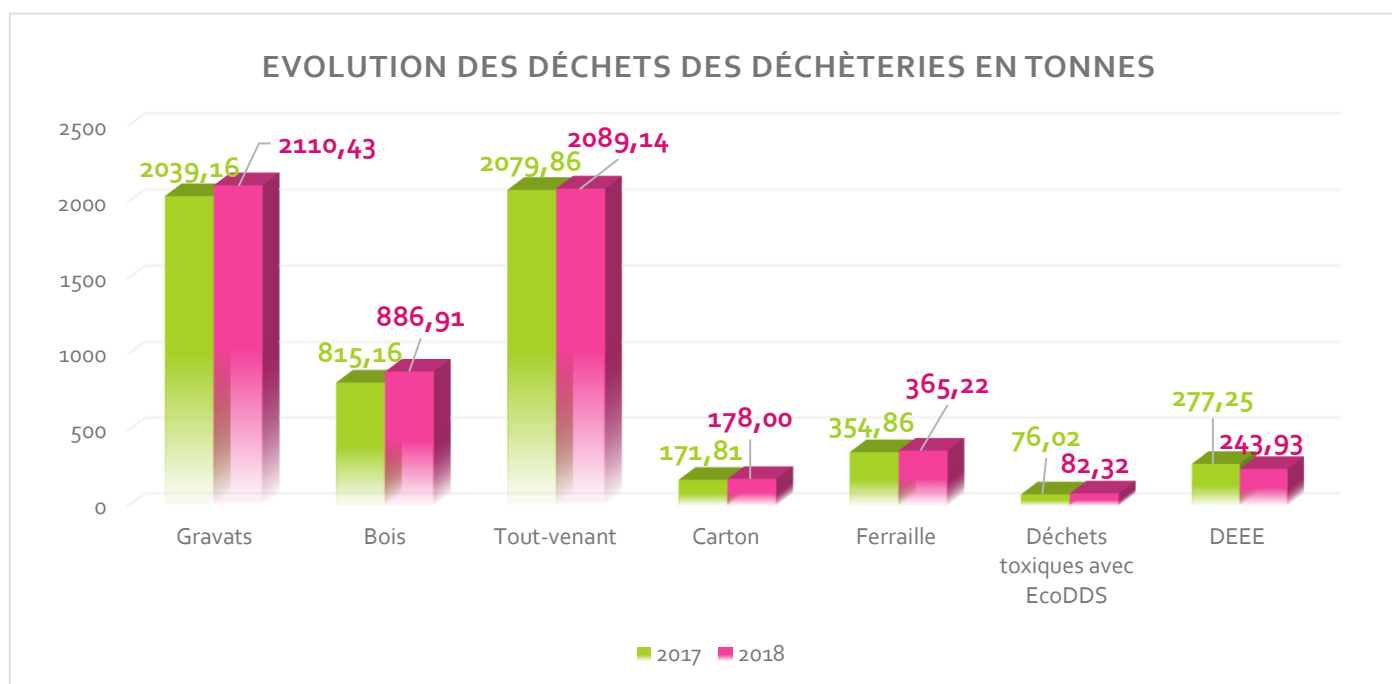
DECHETERIE DE SEIGNELAY



DECHETERIE DE ST-FLORENTIN



Du transport au traitement final



COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGES ET LINGE DE MAISON :

Durant la période 2017-2018, c'est l'éco-organisme ECO Textile qui avait disposé 20 containers de récupération de vêtements usagé et linge de maison sur le territoire communautaire.

Courant 2018, la qualité de service de ce partenaire s'est particulièrement dégradée avec le non ramassage des bennes qui se sont mises à déborder et à être vandalisées.

A l'automne 2018, la convention que la Communauté de communes avait conclu avec cette structure a été dénoncée.

En 2018 c'est près de 70 tonnes de vêtements et linge de maison qui ont été traités.

Désormais, c'est l'association LE RELAIS qui assure le déploiement, et l'entretien des points d'apports volontaires de vêtements et linge de maison sur le territoire communautaire.

Fréquentation Moyenne des déchèteries

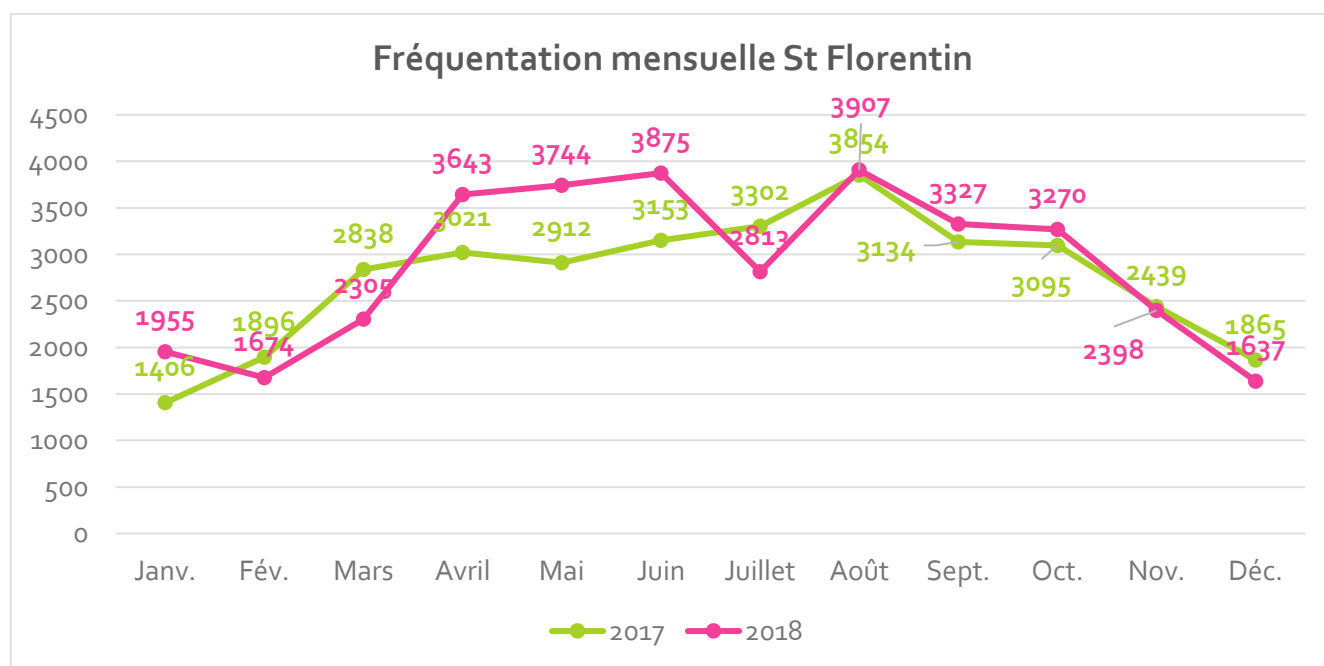
Déchèterie de St Florentin

HIVER

	9h_10h	10h_11h	11h_12h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	TOTAL /Jour
Lundi		21	9	20	17	11	78
Mardi		19	10	18	16	12	75
Mercredi		18	9	17	16	11	71
Jeudi		21	9	21	15	11	78
Vendredi		22	12	19	17	11	82
Samedi	10	22	14	20	17	11	94

ETE

	7h-8h	8h-9h	9h_10h	10h_11h	11h_12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	TOTAL /Jour
Lundi	7	5	18	42	18	2	6	28	29	25	15	195
Mardi	6	13	29	38	16	5	3	28	22	22	12	195
Mercredi	2	12	26	39	17	5	6	23	21	20	10	182
Jeudi				36	17			27	24	23	11	138
Vendredi				38	18	3	4	31	26	23	11	154
Samedi	12	11	22	38	26	4		29	25	20	9	196



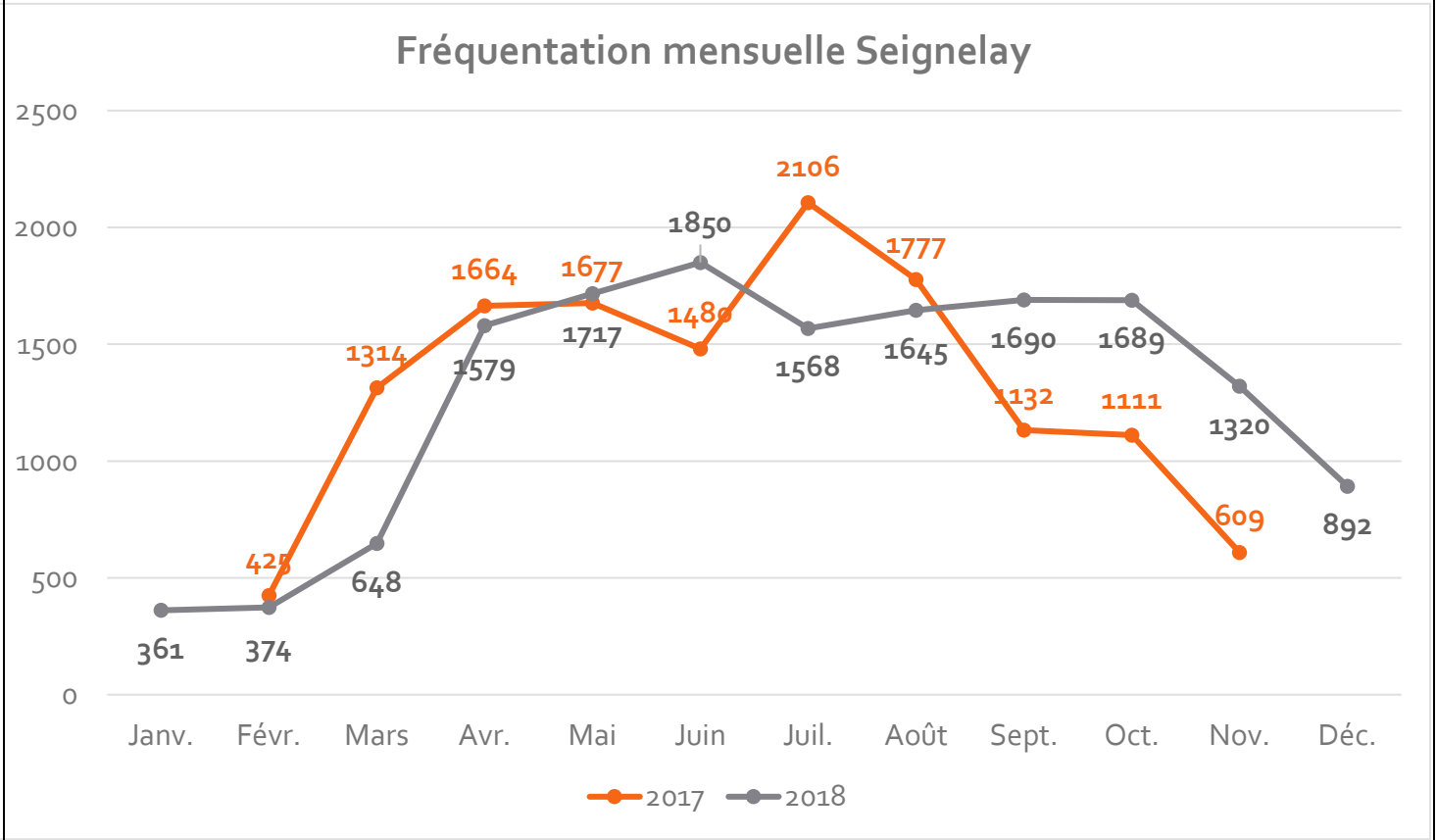
Déchèterie de Seignelay

HIVER

	9h_10h	10h_11h	11h_12h	14h-15h	15h-16h	16h-17h
Lundi		6	4	12	7	3
Mardi		7	3	13	8	5
Mercredi	5	12	8	10	8	5
Jeudi						
Vendredi		13	6	17	11	6
Samedi	11	29	22	14	12	7

ETE

	9h_10h	10h_11h	11h_12h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h
Lundi	11	8	5	3	20	13	11	6
Mardi	16	10	6	2	20	14	10	5
Mercredi	21	29	19	1	16	14	12	5
Jeudi								
Vendredi	13	15	6	4	27	17	15	7
Samedi	32	52	40	1	18	18	15	7



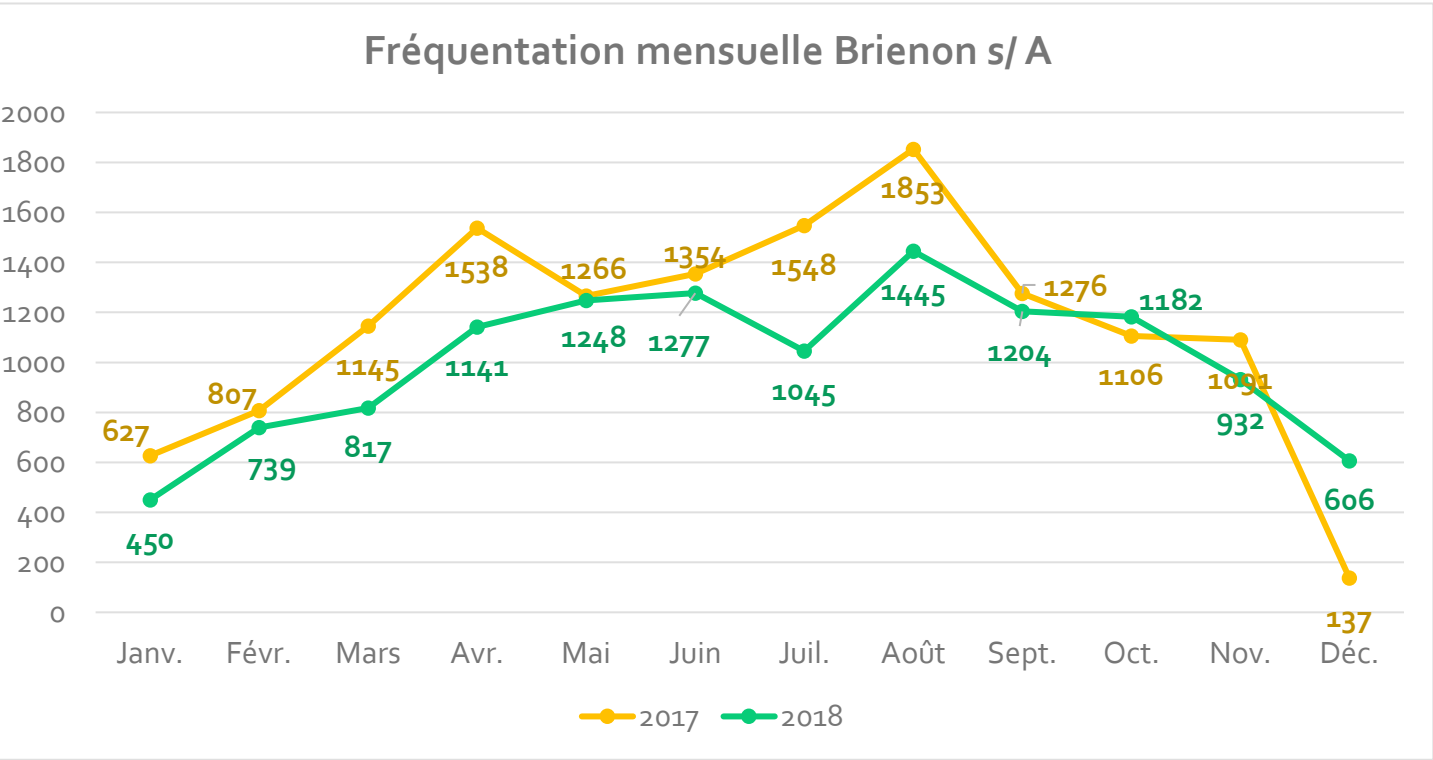
Déchèterie de Brienon

HIVER

	9h_10h	10h_11h	11h_12h	14h-15h	15h-16h	16h-17h
Lundi		6	4	11	8	5
Mardi						
Mercredi	1	8	5	12	9	6
Jeudi		19	9	3	3	2
Vendredi		9	5	15	10	6
Samedi	11	23	19	13	10	8

ETE

	9h_10h	10h_11h	11h_12h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h
Lundi	11	9	5	14	17	12	10	5
Mardi								
Mercredi	20	14	6	26	19	14	10	6
Jeudi	12	24	15	3	3	3	2	1
Vendredi	11	8	5	31	20	15	10	6
Samedi	24	36	26	15	13	13	10	5

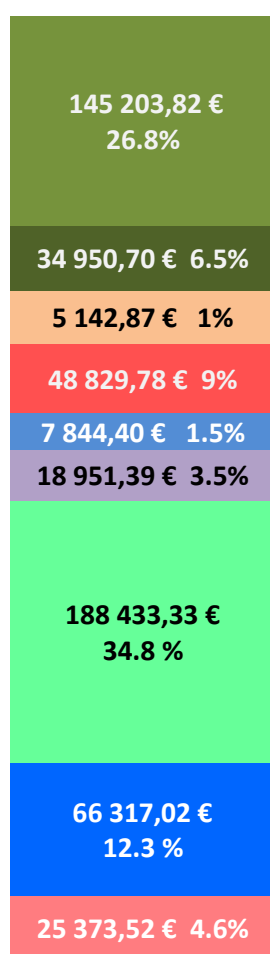


REPRÉSENTATION DES COÛTS

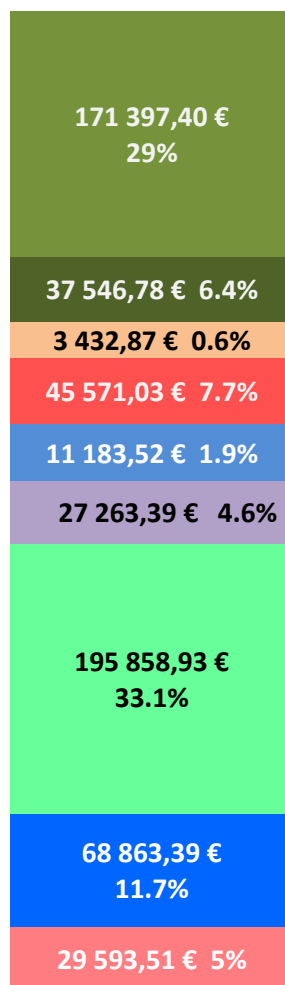


541 046,83 € TTC
5 814.12 T

590 710.82 € TTC
5 955.95 T



Année 2017



Année 2018

Constatation

Hausse de 2,5 % des tonnages éliminés en déchèteries et de 9,2 % du coût global.

La déchèterie de St Florentin accueille 2 fois plus de personnes mensuellement que les 2 autres déchèteries.

Les fortes fréquentations sont en milieu de matinée à 10 h et les plus basses à la dernière heure été comme hiver.

Elargissement de 26 % en moyenne des horaires des déchèteries de Seignelay et Brienon à partir du 1er juillet 2018.

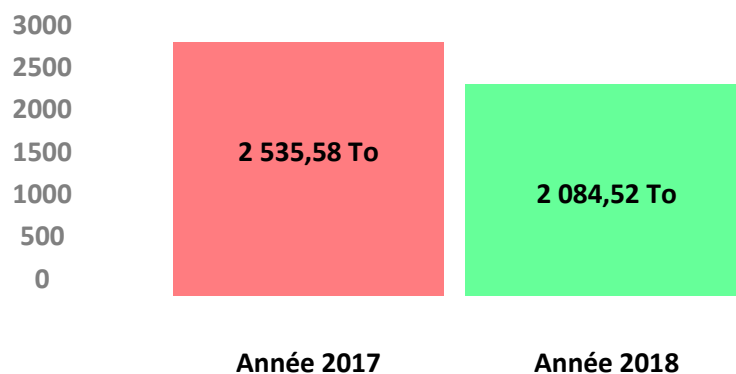
2018 = 239 Kg/an/hab soit 18% de plus que la moyenne nationale (source ADEME = 202 Kg/an/hab)

e/ La Compostière

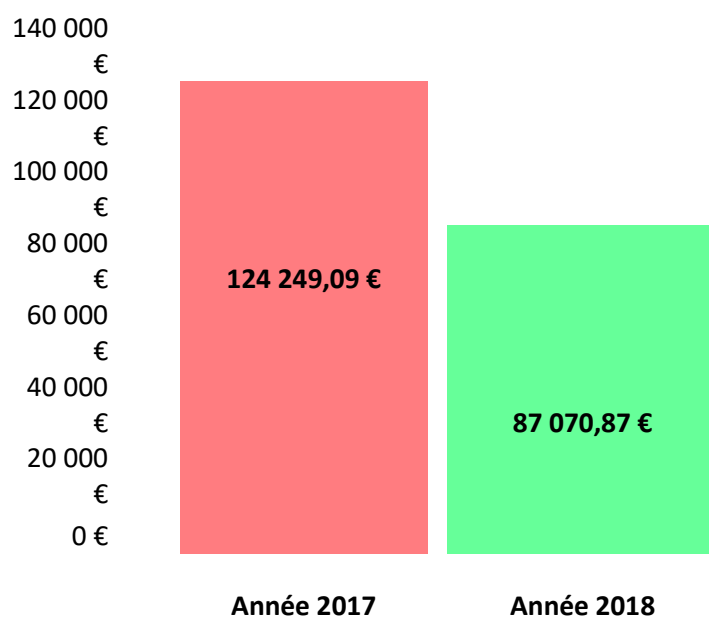
Baisse de 17.78 % de la quantité de déchets verts traités et de 29.92 % du coût de traitement.

Les déchets verts de la déchèterie de St Florentin sont éliminés sur la plateforme de déchets verts de Brienon donc pas de coût de traitement appliqué par la COVED mais directement par Vert Compost où la Compostière de l'Aube. Le broyat des déchets verts de la déchèterie de St Florentin sont traités directement à la Compostière de l'Aube.

Quantité déchets verts éliminés



Coûts d'élimination



f/ Résumé des tonnages collectés

Statistiques	Année 2017		Année 2018	
	en tonnes	En kg/hab.	en tonnes	En kg/hab.
Ordures ménagères	4 054,62	163	4 239,40	170
Le TRI	1 551,20	62	1 491,56	60
Le verre	893,72	36	873,50	35
Les Gravats	2 039,16		2 110,43	
Le tout-venant	2 079,86		2 089,14	
Le bois	815,16		886,91	
La ferraille	354,86		365,22	
Les DEEE	277,25		243,93	
Le carton	171,81		178,00	
Les déchets toxiques	76,02		82,32	
Total déchèterie	5 814,12	234	5 955,95	239
Les déchets verts	2 535,58	102	2 084,52	84
Total	14 849,24	597	14 644,93	589

V – LES ACTIONS DE PREVENTION

a/ Présentation

Depuis le 1er janvier 2016, le SDCY et ses collectivités adhérentes sont engagées dans le programme Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet. Il s'agit d'un label délivré par le Ministère de l'Environnement aux lauréats de l'appel à projet national pour lequel le SDCY avait candidaté et proposé un programme d'actions.

Comme le Programme Local de Prévention des déchets, il s'agit d'un outil de planification qui prévoit la mise en œuvre d'actions visant à réduire mais également mieux gérer les déchets produits sur le territoire.

L'objectif final du programme est de réduire les ordures ménagères résiduelles de 15% et l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité (DMA, soit flux d'OMR+ tri+ Déchèteries) de 7% en 3 ans.

Ce programme d'actions, soutenu par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et établi sur 3 ans (01/01/2016- 31/12/2018), s'intéresse aux déchets des ménages, mais également à ceux des administrations, collectivités et entreprises du territoire.

Comme son nom l'indique, ce programme d'actions vise à éviter le gaspillage, à réduire au maximum la production de déchets et à augmenter leur recyclage et leur valorisation.

Les axes d'actions sont nombreux et variés : prévention des déchets, valorisation des biodéchets et économie circulaire, en sont des exemples importants.

C'est une véritable démarche de territoire puisque le SDCY développe ses actions en partenariat avec :

- ✓ les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie)
- ✓ des associations de défense de l'environnement (Yonne Nature Environnement et ADENY)
- ✓ le Conseil Départemental



b/ Actions menées en 2017

- **Animations en déchèterie**

4 sessions de sensibilisation ont eu lieu à la déchèterie de St Florentin sur les déchets verts.

- **Compostage individuel**

6 Réunions sur le compostage et paillage à Saint Florentin, Brienon et Seignelay en avril/mai 2017

- **Compostage partagé**

- Mise en place du compostage dans une résidence de Turny – 2 petits composteurs installés, en attente pour mettre le bac de mise en maturation.

Suivi des projets de compostage partagé pour les sites suivants :

- Maison de retraite Saint-Loup : projet fonctionnant mal, composteurs à retirer
- Maison de l'enfance
- Centre de loisirs « les petits hérissons »

- **Gaspillage alimentaire**

Rendez-vous préparatoire pour la constitution d'une équipe projet au collège de Brienon-sur-Armançon.

- **Le tri sélectif**

De Février à mai 2017 porte à porte dans tous les immeubles de DOMANYS pour sensibiliser les personnes au tri sélectif et au respect de l'environnement.



ANIMATIONS SCOLAIRES								
Date	Durée	Lieu	Classe / niveau	Thématique abordée / contenu de l'animation	Cadre de l'animation (NAP, jeux concours, parcours thématique...)	Nbre de personnes présentes	Supports utilisés / Matériel nécessaire	Commentaires
27/09/2018 28/09/2018	1h30	Collège de Saint Florentin	6ème	cycle des déchets dans la nature (temps dégradation, toxicité, continent de plastique en mer) ; recyclage (étapes de transformation, échantillons) ; gestes de réduction (courses, goûter ; réduction des emballages)	Nettoyons la Nature (collecte déchets des élèves au parc de l'Octoi sur Saint Flo)	4 groupes de 20 élèves	cartes, affiches, et distribution de stop pub et guides réduction	article dans l'YR, bonne réception des enfants, professeur de SVT très motivé (souhaite organiser une visite du site d'enfouissement de Duchy)
ANIMATIONS COMPOSTAGE (hors scolaires)								
Date	Durée	Lieu	Organisateur	Cadre de l'animation	Contenu de l'animation	Nombre de personnes présentes	Support utilisé / Matériel nécessaire	Commentaires
12/10/2018	2	Collège de Saint Florentin	SDCY	Visite inter-établissement entre le collège qui se lance dans le compostage de cantine (collège de Briennon) et un autre qui le pratique déjà bien (collège de Saint Florentin)	visite du composteur, échanges sur le compostage des déchets de cantine : types de déchets, matière sèche, brassage, nuisances	7	feuille de questions	Question du compostage des déchets cuits abordée, mais ne se sentent pas prêt ni l'un ni l'autre à s'y lancer (peur des animaux). Sont partants pour visiter un établissement qui pratique cela afin de se rendre compte par eux-mêmes que cela peut fonctionner; VISITE à ORGANISER avec un établissement du Centre Yonne qui le pratique BIEN

ANIMATIONS EN DECHETERIE						
Date	Durée	Lieu	Organisateur	Thématique abordée	Contenu de l'animation	Nombre de personnes sensibilisées
11/07/2018	5	Déchèterie Seignelay	SDCY	paillage déchets verts - compostage - réduction au quotidien	informations, échanges, sensibilisation, conseils	15
12 et 13/07/2018	11	Déchèterie Saint Florentin	SDCY	paillage déchets verts - compostage - réduction au quotidien	informations, échanges, sensibilisation, conseils	50
19 et 20/07/2018	10	Déchèterie Briçon	SDCY	paillage déchets verts - compostage - réduction au quotidien	informations, échanges, sensibilisation, conseils	45
10/08/2018	5	Déchèterie Seignelay	SDCY	paillage déchets verts - compostage - réduction au quotidien	informations, échanges, sensibilisation, conseils	35
AUTRES ANIMATIONS						
Date	Durée	Lieu	Organisateur	Thématiques abordées	Contenu de l'animation	Nombre de personnes sensibilisées
17/07/2018	6	Festi coccinelle	Ligue de l'enseignement de l'Yonne 57 avenue des Clairions – 89000 Auxerre www.laliguebfc.org	déchets électroménagers, électriques et électroniques (DEEE) compostage, paillage et réduction	présentation des D3E (toxicité, logos, exemples d'appareils), points de recyclage et réduction	100

Commentaires

négatif : peu de monde, j'étais postée au niveau de l'apport des déchets verts, dans la "fosse" de dépose positif : gardienne qui parlait de ma présence aux personnes ce qui facilitait l'approche la prochaine fois : ne pas rester dans la fosse de dépose des déchets verts mais au niveau de la déchèterie même, pour parler à un max de monde et pas seulement ceux qui déposent des déchets verts

flyers, guides, échantillons, stop pub...

flyers, guides, échantillons, stop pub...

flyers, guides, échantillons, stop pub...

flyers, guides, échantillons, stop pub...

rencontre et prise de contact avec certaines communes ce qui pourra faciliter la prise de rdv pour des audits

plus efficace car présence au niveau de l'arrivée des gens et pas dans la fosse déchets verts. Distribution des guides, assortis de conseils

Commentaires

possible de le faire seul

cartes de faux déchets à identifier et trier pour l'animation stand avec flyers, guides, stop pub, composteur pédagogique...

AUDITS

Etablissem ent audité	Structure	Déroulement		Actions mises en place	Prochaines étapes
Venizy	Opération cimetière pilote	13 mars 2018 rdv agent (1h) sur place, visite du lieu, équipements en place, recommandations, photos	25 avril 2018 - remise des panneaux du SDCY sur place aux agents - remise des étagères pour les pots - conseils pour la mise en place	1er octobre 2018 Reprise de contact et rdv sur place avec l'agent - remise des panneaux pour effriter les mottes pour la fosse à compost et conseil pour mettre le panneau poubelle OM face aux usagers - envoi d'un questionnaire au Maire pour concevoir un document de communication afin de mettre en avant la démarche zéro phyto au cimetière	suivre la mise en place des conseils et reprendre contact après la toussaint
		21 mars 2018 rdv agent (1h) sur place, visite du lieu, équipements en place, recommandations, photos - cimetière en deux parties ("nouveau cimetière" construit par extension, séparée par un mur de l'ancien cimetière). Problèmes : - seulement une grande poubelle OM à l'ancien cimetière et l'agent doit faire le tri (le maire ne veut pas de composteur à cet endroit...peur de dénaturer ?) - un seul point tri, localisé au nouveau cimetière. Il est très bien fait (composteur, poubelle OM, coin pour les pots) mais installé sur une zone facilement inondée et loin des concessions...ET invisible de l'ancien cimetière à cause du mur donc idée de panneau. Autres infos : - le maire ne veut pas d'étagères pour les pots - les composteurs servent uniquement à la dépose de végétaux, ensuite ils sont emmenés sur un terrain de compostage par l'agent	1er octobre 2018 Reprise de contact et rdv sur place avec l'agent - remise des nouveaux panneaux (édités pour indiquer la zone de tri qui se trouve derrière le mur séparant le nouveau cimetière de l'ancien, afin que les personnes qui fréquentent uniquement l'ancien cimetière puissent être au courant) - remise du panneau pour effriter les mottes dans le composteur (sinon il se remplit trop vite)	panneaux, étagères pots panneaux, composteurs relancer M. Gallois pour savoir s'il souhaite installer un composteur à l'ancien cimetière reprendre contact avec l'agent après la toussaint	
Turny	Opération cimetière pilote				



ANIMATIONS GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Etablissement / structure / lieu action	Nb de repas	Actions et suivi (date, objet du suivi...)	Actions mises en place	Prochaines étapes /
Collège Marcel Aymé (Saint Florentin)	400	04 octobre 2018 rdv pour faire le point suite aux actions anti gaspi des années précédentes (cf ppt). L'établissement fait déjà beaucoup de choses (chef très impliqué et actif, ouvert aux propositions et sensible à la thématique) Propositions retenues : - assiettes petite et grande faim - tri des emballages	sticker sur le self "assiettes petite et grande faim" mise en place d'un support (jaune) pour le tri des emballages	repandre contact avec l'établissement pour - voir l'impact sur les restes d'assiettes de l'action mise en place - savoir si le cuisinier a utilisé le fichier excel pour calculer les quantités préparées en excès - proposition par l'établissement d'une animation sur le gaspillage alimentaire lors des journées portes ouvertes : samedi 25 mai 9h-12h

RESTAURANTS ENGAGES

Nom du restaurant	Déroulement	Eco-gestes choisis	Eco-gestes à confirmer	Restaurateur engagé	à faire	Commentaire
La Briennaise (Brienon s / A) <i>piZZa à emporter ou sur place</i>	1er contact : 02/05/2018 remise des ecogestes : 9/08/2018	Donner un sac plastique sur demande du client et non automatiquement ; sets de table durables (type autocollants sur la table) ; emmener en déchèterie les cartouches et les produits ménagers dangereux non utilisés ; inciter les clients à regarder le menu en ligne au lieu ; stop pub sur la BL de la Pizzeria ; utiliser le vinaigre blanc pour nettoyer les tables ; supports de communication gourmet bag (sets de table, chevalets, macaron vitrine), par contre il n'a pas pris les sacs gourmets bag car il a déjà ses propres contenants pour les restes de pizza (boîte à pizza, alu, cellophane...)	utiliser la police Eco-font pour les prospectus (menus) ; choisir des produits ménagers éco labellisés ; boîtes à pizza non imprimées (recherche auprès de son fournisseur)	ok pour être cité comme restaurateur engagé	passer voir macaron vitrine et bilan des actions	Ouvert aux éco-gestes proposés et intéressé par la thématique. Compostait déjà les restes des clients avant le diag En train de vendre son restaurant de Joigny donc pas trop dispo pour mettre en place les éco gestes pour l'instant
Le Phoenix (Vergigny) <i>Restaurant terrasse et intérieur Buffet d'entrée et desserts</i>	1er contact : 31 mai 2018 remise des ecogestes en attente					Sensible à la réduction des déchets (côté écologique) et essayent de faire pas mal de choses à leur niveau

Bilan du fonctionnement en 2017 & 2018

Fonctionnement dépenses	Année 2017					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	106 141,05	56 608,59	4 053,70	66 489,90	4 661,75	237 954,99
Salaires et charges						
Coûts directs	0,00	135 672,06	0,00	56 513,68	0,00	192 185,74
Coûts administratifs	107 788,37	39 195,77	5 879,37	35 276,19	7 839,15	195 978,85
Total salaires et charges	107 788,37	174 867,83	5 879,37	91 789,87	7 839,15	388 164,59
Coûts des prestations de services	899 533,60	415 792,32	40 154,79	484 533,15	124 309,31	1 964 323,17
Intérêts des emprunts	23 362,91	0,00	0,00	4 900,00	0,00	28 262,91
Amortissements	58 104,02	54 964,25	2 880,00	86 287,03	0,00	202 235,30
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 194 929,95	702 232,99	52 967,86	733 999,95	136 810,21	2 820 940,96

Fonctionnement recettes	Année 2017					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	73 394,00	22 037,71	38 487,00	0,00	133 918,71
Redevance des professionnels	7 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 821,00
Produits REOM + TEOM	890 461,29	523 303,72	39 471,63	546 976,45	101 950,91	2 102 164,00
Subvention des organismes	43 591,94	319 674,26	0,00	22 314,81	0,00	385 581,01
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	941 874,23	916 371,98	61 509,34	607 778,26	101 950,91	2 629 484,72

Fonctionnement dépenses	Année 2018					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	107 120,99	56 570,25	3 911,58	66 541,00	3 752,63	237 896,45
Salaires et charges						
Coûts directs	0,00	169 524,76	0,00	68 711,81	0,00	238 236,57
Coûts administratifs	75 113,30	27 313,93	4 097,09	24 582,54	5 462,79	136 569,65
Total salaires et charges	75 113,30	196 838,69	4 097,09	93 294,35	5 462,79	374 806,22
Coûts des prestations de services	916 262,71	359 532,92	40 478,41	521 999,02	87 070,87	1 925 343,93
Intérêts des emprunts	12 955,19	0,00	0,00	3 650,00	0,00	16 605,19
Amortissements	58 104,06	54 052,23	2 880,00	90 840,09	0,00	205 876,38
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 169 556,25	666 994,09	51 367,08	776 324,46	96 286,29	2 760 528,17

Fonctionnement recettes	Année 2018					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	86 440,13	23 005,87	49 017,67	0,00	158 463,67
Redevance des professionnels	5 042,00	0,00	0,00	1 519,50	0,00	6 561,50
Produits TEOM	943 063,68	537 826,12	41 419,49	625 983,92	77 639,79	2 225 933,00
Subvention des organismes	43 292,43	317 477,80	0,00	28 215,05	0,00	388 985,28
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	991 398,11	941 744,05	64 425,36	704 736,14	77 639,79	2 779 943,45

Impayés au 31 décembre 2018

Créances avant l'exercice 2016	20 294,46 €
Créances de l'exercice 2016	77 465,52 €
Créances de l'exercice 2017	78 341,79 €
TOTAL RESTANT DÛ	176 101,77 €

Conclusions sur ces deux années 2017 / 2018

Globalement, nous enregistrons une baisse des coûts en 2018 par rapport à ceux de 2017 de - 60 412,79 €, soit de 2,14 % du coût global de 2017

L'analyse par rubrique est intéressante :

Les coûts de revient	Année 2017	Année 2018	écarts en %
Ordures Ménagères	1 194 929,95 €	1 169 556,25 €	-2,12%
Le TRI (sacs jaunes)	702 232,99 €	666 994,09 €	-5,02%
La collecte du verre	52 967,86 €	51 367,08 €	-3,02%
La tenue des déchèteries	733 999,95 €	776 324,46 €	5,77%
La gestion des déchets verts	136 810,21 €	96 286,29 €	-29,62%
Total des coûts	2 820 940,96 €	2 760 528,17 €	-2,14%

Les recettes	Année 2017	Année 2018	écarts en %
Le produits des REOM + TEOM	2 102 164,00 €	2 225 933,00 €	5,89%
Les subventions des organismes	385 581,01 €	388 985,28 €	0,88%
La vente des produits récup.	133 918,71 €	158 463,67 €	18,33%
Les redevances professionnels	7 821,00 €	6 561,50 €	-16,10%
Total des coûts	2 629 484,72 €	2 779 943,45 €	5,72%

Tonnages collectés	Année 2017	Année 2018	écarts en %
Ordures ménagères	4 054,62	4 239,40	4,56%
Le TRI	1 551,20	1 491,56	-3,84%
Le verre	893,72	873,50	-2,26%
Les déchèteries	5 814,12	5 955,95	2,44%
Total tonnages	12 313,66	12 560,41	2,00%

Les chiffres démontrent que le passage à la taxe pour toute notre EPCI en lieu et place de la redevance incitative est un succès à plusieurs titres :

1 – malgré une progression des tonnages collectés (+ 2%), nous enregistrons une amélioration des coûts de 2,14 %

2 – le produit de la taxe n'engendre aucuns impayés, tous nos concitoyens payent le service apporté par notre établissement.

3 – les taux pratiqués laissent en 2018, un léger excédent qui permet de compenser une partie des pertes encaissées (impayés) qui se soldent encore fin 2018 à 176 101,77 €, comme indiqué précédemment.

4 – Il est enfin encore intéressant de noter que notre taux de 11,2 % en 2018 est le plus faible du département lorsque qu'on le compare à ceux pratiqués par les autres EPCI qui rémunèrent leurs services par la TEOM.

5 – Enfin, une dernière remarque est à retenir. Le coût de ramassage et de traitement des sacs noirs (OM) ne représente que 42,2 % de notre budget des déchets. Il est important de le retenir et de le faire savoir à notre population.

Bilan des Investissements en 2017 & 2018

Investissement Dépenses	Année 2017	Année 2018	Total
1 - Agrandissement de la déchèterie de Seignelay	97 141,28 €	159 769,52 €	256 910,80 €
2 - Agrandissement de la Déchèterie de St-Florentin	0,00 €	540 192,80 €	540 192,80 €
3 - Achat véhicule Ampiroi + colonnes à verres	0,00 €	54 225,00 €	54 225,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	97 141,28 €	754 187,32 €	851 328,60 €

Investissement Recettes	Année 2017	Année 2018	Total
1 - Agrandissement de la déchèterie de Seignelay			
Etat - DETR	29 128,20 €	67 965,80 €	97 094,00 €
Réserve parlementaire		3 000,00 €	3 000,00 €
Fonds propres	68 013,08 €	88 803,72 €	156 816,80 €
Total des recettes pour déchèterie de Seignelay	97 141,28 €	159 769,52 €	256 910,80 €
2 - Agrandissement de la Déchèterie de St-Florentin			
Etat - DETR perçue en 2018		64 470,00 €	64 470,00 €
Etat - DETR perçue en 2019		139 642,02 €	139 642,02 €
Fonds propres		336 080,78 €	336 080,78 €
Total des recettes pour déchèterie de St-Florentin	0,00 €	540 192,80 €	540 192,80 €
3 - Achat véhicule Ampiroi + colonnes de verres			
Fonds propres		54 225,00 €	54 225,00 €
Total recettes pour véhicule Ampiroi + colonnes à verres	0,00 €	54 225,00 €	54 225,00 €
TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	97 141,28 €	754 187,32 €	851 328,60 €



**Serein et
Armance**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE

SERVICE DECHETS

[Courriel:dechets@cc-sereinarmance.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmance.fr)

[https:// cc-sereinarmance.fr/gestion-des-dechets/](https://cc-sereinarmance.fr/gestion-des-dechets/)